

Séance du mardi 27 février 2024

Date de la convocation: 21/02/2024

Membres en exercice :
8

L'an deux mille vingt-quatre et le vingt-sept février l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Delphine FEUILLADE BRIERE à 18 h 00

Présents : 7

Présents : Delphine FEUILLADE BRIERE, Jean BYKENS, Emmanuel VERILHAC, Philippe BRILLANT, Emilie MALEYSSON, Ronna CHALVET, Daniel GINIER

Votants : 8

Secrétaire de séance:
Emilie MALEYSSON

Représentés: Valentin BESNIER

Excusés:

Absents:

Objet: Abrogation de la délibération DE_2022_56 relative aux amortissements du budget principal - DE_2024_03

Madame le Maire rappelle au conseil municipal que suite au passage à la M57 la commune avait pris une délibération relative aux amortissements du budget principal. Sur les conseils de la trésorerie, Madame le Maire propose au Conseil Municipal d'abroger la délibération et ainsi ne pas amortir les immobilisations sur le budget principal.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité décide :

- D'abroger la délibération DE_2022_56
- De ne pas amortir les immobilisations sur le budget principal

Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits.

Le Maire,
Delphine FEUILLADE BRIERE



